

Les enquêtes sur la déportation : l'exemple du *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression*

Thomas Fontaine

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Fontaine Thomas. Les enquêtes sur la déportation : l'exemple du *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression*. In: La Gazette des archives, n°215, 2009. Archives et coopération européenne : enjeux, projets et perspectives et Les données personnelles, entre fichiers nominatifs et jungle Internet. pp. 179-186;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2009\\_num\\_215\\_3\\_4585](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2009_num_215_3_4585)

---

Document généré le 15/03/2017

# Les enquêtes sur la déportation : l'exemple du *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression*

---

Thomas FONTAINE

Chacun le sait, des milliers de personnes ont été déportées depuis la France durant le second conflit mondial : des Juifs (principalement vers Auschwitz-Birkenau), des résistants, des réfractaires au travail obligatoire en Allemagne, des personnes raflées en représailles d'attentats commis contre l'occupant, d'autres arrêtées dans des affaires de droit commun – tous ces derniers étant partis vers différents camps du système concentrationnaire nazi ainsi que vers des prisons du Reich. En apparence, ces phénomènes paraissent aujourd'hui suffisamment connus. Cependant, l'historiographie est restée longtemps lacunaire sur les déportations depuis la France ; la longue absence de travaux statistiques fiables – un préalable indispensable pourtant – en témoigne. Ainsi, il aura fallu attendre 1978 pour disposer du chiffre et des noms des Juifs victimes de la « solution finale » en France occupée, grâce au travail de Beate et Serge Klarsfeld<sup>1</sup>. Ce n'est qu'en 2004 que la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) établit le nombre des déportés arrêtés par mesure de répression (les résistants, les réfractaires au travail, etc.), achevant ainsi le tableau statistique d'ensemble<sup>2</sup>. Deux recherches qui n'ont pas été menées par le milieu universitaire, mais par

---

<sup>1</sup> KLARSFELD (Beate et Serge), *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, Paris, Beate et Serge Klarsfeld, 1978. Après ce préalable statistique et mémoriel, l'indispensable synthèse historique sur le déroulement de la « solution finale » en France occupée sort cinq ans plus tard : KLARSFELD (Serge), *Vichy-Auschwitz, Le rôle de Vichy dans la question juive en France*, Paris, Fayard, 1983-1985, 2 volumes ; réédité dans la collection « La Shoah en France », Paris, Fayard, 2001, tome 1.

<sup>2</sup> FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *Le Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Ed. Tirésias, 2004, 4 tomes. J'y ai participé en coordonnant le travail de son groupe de recherche de 2000 à 2003.

des acteurs de la mémoire. Ce dernier point est intéressant à souligner, tant il montre que, sur ce thème, le travail statistique bénéficie d'un *a priori* favorable. Mieux, les associations d'anciens déportés, les fondations chargées de perpétuer cette mémoire, ont été à l'origine de ces recherches et les ont portées. Elles ont débouché sur une importante collecte d'informations individuelles. Ici, plus que la peur de voir se constituer des bases de données informatisées recueillant trop d'informations sur une personne, la crainte est au contraire d'oublier de recenser un déporté. Le maximum de données personnelles doit être collecté, les principales se retrouvent dans ces mémoriaux qui, après avoir été initialement publiés, peuvent être présentés sur Internet. En somme, si l'on évoque souvent sur cette question de l'informatisation de données personnelles le « droit à l'oubli », ici il s'agit surtout de ne pas oublier le « devoir de mémoire », celui-ci passant donc par une collecte la plus exhaustive possible.

Différentes enquêtes ont donc été menées sur les déportés partis de France. La première d'envergure est sans doute celle du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, débutée dans les années 1950<sup>1</sup>. Si elle donne lieu à la publication de résultats départementaux, ceux-ci ne sont pas nominatifs et aucune synthèse d'ensemble n'est finalement présentée vingt ans plus tard, lorsque ce travail s'arrête. Une statistique moins connue car n'ayant pas vocation à être éditée, mais pourtant menée en parallèle de cette recherche du Comité, est également élaborée par certains services du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre<sup>2</sup>. Mais il faut attendre 1978 et 2004 pour voir publier des enquêtes nominatives recensant les déportés partis de France. Détaillons ici la dernière, celle réalisée par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Elle nous permettra de préciser le contenu de ce type d'enquête, la méthodologie suivie ainsi que les enjeux posés par cette collecte d'informations personnelles.

---

<sup>1</sup> Évidemment non informatisée, elle peut être consultée aujourd'hui principalement dans les différentes Archives départementales (dans la série AJ) où les correspondants du Comité ont déposé leurs archives, ainsi que dans des fonds privés. Elle a amené la rédaction de milliers de fiches individuelles – sur chaque déporté recensé, où sont inscrits ses nom et prénom, les dates et lieux de son arrestation, de sa déportation, ainsi que le motif l'y ayant conduit – et de différents dossiers collectifs résumant une « affaire », le démantèlement d'un groupe de résistance, etc.

<sup>2</sup> Nous ne pouvons ici la détailler, mais la méthodologie suivie et la richesse de certains de ses résultats étonnent lorsque l'on sait qu'il faudra finalement patienter longtemps avant de disposer de statistiques fiables.

## **Le *Livre-Mémorial* : objectifs et contenu**

Deux choix ont guidé la réalisation du *Livre-Mémorial*. Il s'agissait d'abord de recenser les déportés partis de France (Français et étrangers) arrêtés par mesure de répression, et de présenter des informations essentielles les concernant : pour chaque déporté, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, le sexe, la nationalité, mais aussi le matricule reçu dans le premier camp de concentration, un résumé de son parcours en déportation, son devenir (revenu en 1945 ou libéré de manière anticipée, décédé, inconnu), et des observations éventuelles. Il s'agissait ensuite de reconstituer les listes de leurs transports de déportation, c'est-à-dire du lieu de départ en France jusqu'au premier lieu d'arrivée dans le Reich, et d'en faire une courte présentation historique pour replacer le convoi dans son contexte et évoquer son trajet, décrire sa composition et réaliser une synthèse du parcours des déportés après ce premier lieu d'arrivée. Au total, le *Livre Mémorial* de la FMD présente, dans des parties différentes, les noms et des informations pour 86 827 personnes<sup>1</sup>.

La première partie du *Livre Mémorial* est la plus importante puisqu'elle présente 65 300 personnes arrêtées dans les deux zones Nord et Sud relevant du Commandement militaire allemand installé à Paris (le *Militärbefehlshaber in Frankreich*, MBF), et dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés au Commandement militaire allemand de Bruxelles (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*, MBB), qui sont déportées de 1940 à 1944 vers les camps de concentration nazis et des prisons du Reich.

Une deuxième partie différencie le cas très particulier des trois départements annexés au Reich, d'Alsace et de Moselle. En effet, dans le cas des arrestations qui y sont effectuées, l'incarcération a aussi souvent lieu dans cette zone spécifique. Elle peut se faire, soit dans une prison, soit dans les camps de Schirmeck ou de Natzweiler. L'Alsace-Moselle faisant partie intégrante du Reich, on ne peut alors véritablement utiliser le terme de « déportation ». Cependant, en arrivant au KL (*Konzentrationslager*) de Natzweiler, les Alsaciens-Mosellans arrêtés entrent bien dans un lieu du système concentrationnaire nazi. Par ailleurs, des transferts, vécus comme des déportations par les détenus, ont également lieu vers des prisons et des camps situés dans la partie allemande du

---

<sup>1</sup> Un chiffre qui n'est pas présenté comme totalement exhaustif et que la FMD cherche depuis à compléter.

nouveau *Gau* (région)<sup>1</sup>. Ainsi, une personne arrêtée dans le Bas-Rhin peut, pour un jugement par exemple, être déplacée de Strasbourg vers une prison liée à un tribunal du pays de Bade, être condamnée et, ensuite, revenir purger sa peine dans l'ancienne capitale alsacienne. On le constate, les notions traditionnelles d'internement et de déportation s'entremêlent dans le cas de la répression en Alsace-Moselle annexée : la richesse du *Livre-Mémorial* est sans doute de les avoir posées, associées et étudiées pour la première fois<sup>2</sup>. Une première liste non exhaustive de 6 059 déportés (7 % de l'ensemble des personnes recensées dans le *Livre-Mémorial*) est présentée dans cette deuxième partie.

La troisième partie de l'ouvrage répond à l'enjeu mémoriel posé par deux groupes qui, s'ils ne sont pas proprement dit « déportés de France », n'entrent pas moins dans un camp de concentration. Il s'agit d'abord du cas de 6 737 Républicains espagnols extraits pour la plupart de Stalags en Allemagne, où ils avaient été internés du fait de leur engagement dans l'armée française en 1939, pour être transférés, dès août 1940 pour les premiers, au KL de Mauthausen. Cette troisième partie présente également 6 391 personnes arrêtées sur le territoire du III<sup>e</sup> Reich (hors la France dans ses frontières de 1939), essentiellement des prisonniers de guerre transformés en travailleurs (autour de 20 %), des requis du travail forcé (pour moitié), des travailleurs volontaires originaires de France (un quart), arrêtés pour un sabotage, pour un refus de travail ou une attitude anti-allemande, et transférés dans des camps de concentration. Ce groupe a longtemps été sous-estimé.

Le titre complet du *Livre-Mémorial* évoque à côté des « arrêtés par mesure de répression » « certains cas [d'] arrêtés par mesure de persécution » : aussi, une dernière partie du travail présente les noms de 779 personnes sortant de la définition initialement choisie par la FMD. Il s'agit surtout des « demi-juifs » conjoints « d'aryennes », selon la terminologie allemande, au nombre de 569, qui ne furent pas déportés à Auschwitz mais sur l'île anglo-normande d'Aurigny ; mais également de 53 Juifs arrêtés dans le Nord-Pas-de-Calais, dirigés vers la Belgique, et des 157 Tsiganes de cette région déportés vers Auschwitz. L'introduction de l'ouvrage précise que ce choix a été fait parce que

---

<sup>1</sup> Les départements alsaciens du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont rattachés au pays de Bade pour former le *Gau* Oberrhein, alors que la Moselle est intégrée à la Sarre et au Palatinat, au sein du *Gau* Westmark.

<sup>2</sup> Depuis, il faut se reporter aux travaux de Cédric NEVEU, ancien membre de l'équipe de recherche de la FMD, notamment : « Des déportés ? La notion de déportation face à la réalité des politiques de détention en Moselle annexée », dans BRUTTMANN (T.), JOLY (L.), WIEVIORKA (A.), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2009, pp. 133-149.

ces déportés ne figuraient jusque-là dans aucun autre mémorial<sup>1</sup>. Il s'agissait ainsi, en associant les résultats du *Livre-Mémorial* avec ceux du *Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, réalisé dès 1978 par Beate et Serge Klarsfeld, d'avancer le chiffre de près de 162 000 « déportés de France durant le Second Conflit mondial »<sup>2</sup>.

### **La collecte et l'édition de données personnelles : méthodologie et choix de publication**

La volonté de ne pas oublier de noms a donc guidé la réalisation du *Livre-Mémorial*. Concrètement, cela s'est traduit par des recherches historiques sur les différents cas de déportation depuis la France, qui s'avèrent très vite nombreux comme nous venons de l'observer. Cette approche historique a été essentielle : car avant de chercher à collecter des données individuelles sur chaque déporté, il fallait d'abord retrouver tous les noms de ces derniers et cerner, pour cela, les processus ayant guidé leur départ, pour n'oublier personne. Or, cette multiplicité des cas de déportations organisées par les Nazis et la disparition d'une partie des archives allemandes rendirent difficile l'établissement d'un chiffre et d'une liste d'ensemble. Ainsi, si certains convois partis de France étaient bien connus, beaucoup ne l'étaient pas ; l'existence et le nombre même de ces « petits » transports, par exemple dirigés vers des prisons du Reich, ayant été largement sous-estimés.

La méthodologie suivie prit ainsi deux grandes directions. À défaut de posséder les listes de départ de France en déportation de la quasi-totalité des convois de répression – ce qui n'est pas le cas de celles de la « solution finale », qui ont été conservées –, les noms des déportés ont d'abord été retrouvés sur les listes d'arrivée dans les camps de concentration et dans les prisons du Reich<sup>3</sup>. Dans le cas où ces archives n'ont pu être retrouvées, il fallut repartir le plus souvent

---

<sup>1</sup> Le cas des « demi-juifs » d'Aurigny n'avait pas non plus été repris par les historiens, à la différence de celui des Tsiganes étudié par Denis Peschanski et Marie-Christine Hubert. Lire notamment PESCHANSKI (Denis), *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

<sup>2</sup> Se référer aux premières lignes de l'introduction du *Livre-Mémorial* et au tableau qui la clôt, *op. cit.*, tome 1, p. 13 et 17.

<sup>3</sup> Ce qui laissait dans l'ombre les noms des déportés évadés au cours du transport ou décédés dans les wagons.

des arrestations menées en France occupée pour reconstituer des listes de départ en déportation.

La recherche d'un grand nombre d'archives se posa donc à la FMD. En dehors de celles des camps de concentration et des prisons du Reich, sur les départs et les arrivées des convois<sup>1</sup>, de certains fonds privés particulièrement riches<sup>2</sup>, des témoignages d'anciens déportés, des résultats du travail des associations<sup>3</sup>, la Fondation a eu recours à des dossiers individuels pour reconstituer les listes. Pour la première fois, son groupe de travail a utilisé l'important fonds des dossiers d'anciens déportés constitués en vue de l'obtention des titres de déporté politique ou résistant<sup>4</sup>. Ce sont des documents administratifs, constitués d'abord d'un formulaire rempli par un ancien déporté ou par son ayant droit, complété par les services du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre, grâce à des archives de l'époque et à des enquêtes ultérieures, l'ensemble étant ensuite présenté devant une commission mixte qui statue sur la validité de la demande. Le questionnaire d'informations rempli par le demandeur enregistre son état civil, des informations sur son arrestation (ses circonstances et ce qui l'a motivée), son internement et sa déportation. Des attestations lui sont demandées pour prouver la véracité de ses propos. Un dossier peut être fourni. L'enquête des services de l'État doit vérifier les pièces fournies et les déclarations faites pour, au terme de celle-ci, proposer l'attribution ou non d'un titre, dont la décision revient toutefois à la commission.

Cette collecte de nombreuses données personnelles se fit dans le cadre de dérogations accordées à la FMD. Elle se révéla très riche pour la recherche menée : sans elle, certaines listes présentées dans le *Livre-Mémorial* n'auraient pu être établies. Connaître, par exemple, les noms d'amis de résistance d'un déporté, dont la liste du convoi reste incomplète, c'est se donner une chance de

---

<sup>1</sup> L'état des sources est très différent d'un camp à l'autre : là où les pièces originales manquent pour les camps de Ravensbrück et de Sachsenhausen, elles sont nombreuses pour celui de Buchenwald. Pour ces archives, les chercheurs du *Livre-Mémorial* se sont surtout reportés à l'important fonds du ministère de la Défense, Bureau des archives des victimes des conflits contemporains à Caen. Se reporter à l'introduction du *Livre-Mémorial* pour une présentation de l'ensemble des sources utilisées.

<sup>2</sup> Celui de Germaine Tillion sur les femmes déportées ou celui de Joseph de La Martinière sur les déportés *Nacht und Nebel* : ces deux fonds sont déposés au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

<sup>3</sup> Des mémoriaux recensant les déportés passés dans un lieu du système concentrationnaire existaient déjà pour la plupart des grands camps de concentration.

<sup>4</sup> Ils sont conservés à Caen par le ministère de la Défense.

retrouver d'autres victimes parties vers le Reich, souvent dans le même transport. Établir les circonstances de leur arrestation, c'est espérer le même résultat. Cette collecte de données personnelles et historiques fut donc cruciale pour l'élaboration du mémorial : elle multiplia les chances de retrouver les noms de tous les déportés partis de France. Les résultats du *Livre-Mémorial* sur les départs vers les prisons du Reich le démontrent largement : dans ce cas, la reconstitution compléta largement l'absence d'archives originales sur les départs en déportation.

Du fait de ces choix de recherche, fondés avant tout sur la volonté de retrouver des noms, la base de données constituée et complétée par la FMD est déséquilibrée : pour certains déportés, les champs sont presque tous saisis (état civil, parcours en déportation, mais aussi date et lieu d'arrestation, son motif, l'autorité qui en est responsable, etc.) ; dans d'autres, cela est loin d'être le cas. Toutefois, des sondages sur 10 % des noms d'un effectif ont été menés sur tous les convois à partir de cette source des dossiers individuels d'anciens déportés, ce qui a permis de croiser et de vérifier la véracité des listes allemandes initialement saisies. Au final, sur les plus de 86 000 noms présentés, près d'un quart ont été recherchés si bien qu'un grand nombre de données personnelles permet de connaître ces déportés.

Mais il n'était pas question de publier toutes ces informations : ce n'était pas l'objectif de la FMD, et la loi ne le permettait pas. Après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), il a été décidé de présenter dans la version éditée une douzaine d'informations d'état civil, sur le parcours en déportation et le devenir de la personne. Le reste de la base de données établie pour les besoins de la recherche est resté un outil de travail interne à la FMD.

En dehors de données familiales, des appartenances syndicales, politiques, d'éventuelles mentions médicales, c'est surtout la saisie du motif d'arrestation de la personne sur laquelle il s'agissait d'être vigilant car tous les déportés n'ont pas été arrêtés du fait de leur résistance à l'Occupation, certains l'étant pour des raisons de droit commun. Consciente de cet état de fait, la FMD publia le nom de tous les déportés sans cette mention et donc sans distinction aucune basée sur cette information. L'objectif était bien d'établir une statistique enfin exhaustive, tout en répertoriant les convois et les différents cas de déportation, et en proposant un tableau chronologique des départs depuis la France occupée.

## Conclusion

On le voit cette enquête lancée dans un but mémoriel déboucha sur un véritable travail historique. Celui-ci permet aujourd'hui de disposer d'un outil de travail solide pour des recherches nécessaires sur ces déportations de répression caractérisées par leur très grande pluralité<sup>1</sup>. Sans ces recherches historiques, le résultat mémoriel n'aurait pas été atteint. La collecte de données individuelles fut nécessaire aux premières comme au second. Large et subordonnée à des autorisations, précisément parce qu'elle aboutissait à l'enregistrement d'informations personnelles, elle donna lieu à une publication limitée, de certains des champs seulement de la base de données qui ne posent pas de problème particulier de confidentialité, l'ensemble étant même au contraire souhaité par les survivants et leurs familles. Depuis, dans le cadre de travaux universitaires menés à partir de ce point de départ du *Livre-Mémorial*, le constat a pu être de nouveau tiré de l'utilité de cette collecte : il n'est donc ni anormal ni anodin que des associations d'anciens déportés souhaitent qu'on continue d'utiliser ces listes et qu'on les complète<sup>2</sup>. Quant à la mise en avant de certaines données personnelles dans ce type d'études, elle reste encadrée par la loi sur les dérogations et la déontologie de l'historien, ni plus, ni moins.

Thomas FONTAINE

Doctorant à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle (CNRS, Paris 1)  
thfontaine@yahoo.fr

---

<sup>1</sup> Pour un aperçu synthétique de la répression et de la persécution en France occupée, se reporter à notre ouvrage à paraître en septembre 2009, *Déportations et génocide, l'impossible oublié*, Paris, Tallandier-FNDIRP.

<sup>2</sup> La Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP) a par exemple accordé en 2005 son prix « Marcel Paul » au mémoire de maîtrise d'Emilie RIMBOT qui travailla à partir des listes établies par la FMD : *Les déportés de Compiègne à destination du KL Sachsenhausen. Les convois des 24 janvier, 28 avril et 8 mai 1943*, Université de Caen, 2004. La Fondation a signé une convention avec l'Université de Caen pour poursuivre l'enrichissement de sa base de données.